

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par l'honorable Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, le 14 août 1944.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat le mardi, 15 août, à 12.15 heures a.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

PRÉSIDENT du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après l'honorable Thibaudeau Rinfret, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que

“C'est le désir de l'honorable Député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat”.

La Chambre des communes étant venue,

Le Greffier lit comme suit les titres des bills à sanctionner:

Loi pour faire droit à James Russell Popham.

Loi pour faire droit à Norma Segal Katz.

Loi pour faire droit à Harold Almond Jelley.

Loi pour faire droit à Josephine Kurys Kulczycki.

Loi pour faire droit à Shirley Harte Harvey Payne.

Loi pour faire droit à Pearl Anneta Benn Russell.

Loi pour faire droit à Joseph Adélard Paul Bégin.

Loi pour faire droit à Eugène Charron.

Loi pour faire droit à Lillian Bessie Noall Salmon.

Loi pour faire droit à Joan Helen Gorham Glover.

Loi pour faire droit à Elsie Hollingsworth.

Loi pour faire droit à Louis-Joseph-Jules Laurencelle.